Envoyé en préfecture le 22/12/2017
Reçu en préfecture le 22/12/2017
Affiché le
ID : 029-200033736-20171219-2017_12_25-DE

Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 19/12/2017

Référence
2017_12_25

Objet de la délibération
SIG Pays « Géopaysdebrest » - Approbation d'un projet de convention de gestion de l'infrastructure de données géographiques du Pôle métropolitain du Pays de Brest par Brest métropole

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	34	42

Date de la convocation
11/12/2017

Date d'affichage
11/12/2017

Vote
A l'unanimité Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2017 et le 19 Décembre à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la communauté de communes du Pays des Abers, sous la présidence de CUILLANDRE François, Président.

Présents :
Mmes : ABIVEN Charlotte, BALCON Claudie, BELLEC Claude, BONNARD LE FLOCH Frédérique, BRUBAN Claudine, CHALINE Nathalie suppléante de M FAYRET Thierry, FORTIN Laurence, GUILLORE Alexandra, LE VAILLANT Annie, NICOLAS Gaëlle, SOUDON Chantal, TANGUY Geneviève MM : CALVEZ Christian, CAP Dominique, CUILLANDRE François, GIBERGUES Bernard, GOULAOUIC Pascal, GOURVIL Armel, GUEGANTON Loïc JACOB, Fabrice, KERMAREC Charles, LARS Roger, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Armel, MELLOUËT Roger, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, PICHON Ronan, QUILLEVERE Bernard, SALAUN Gilles, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMIN André.

Excusés ayant donné procuration :
Mmes: QUIGUER Tifenn à BONNARD LE FLOCH Frédérique, GODEBERT Viviane à M. TALARMIN André, MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno MM. MASSON Alain à CUILLANDRE François, OGOR Pierre à CAP Dominique, PELLICANO Fortuné à Mme BRUBAN Claudine, RIOUAL Bernard à Mme BELLEC Claude, TANGUY Bernard à Mme ABIVEN Charlotte.

Excusés :
MM : FAYRET Thierry, LE TYRANT Jean-Claude, NEDELEC Yohann, TALARMAIN Roger.

Assistaient en outre à la réunion :
Invité(s) : Mmes DUMAS Catherine, LE BARS Mickaèle, LOURDEAU Nadège
MM : CANN Thierry, GREBOT Benjamin.

A été nommé secrétaire : M MOYSAN Daniel.

Objet de la délibération :

SIG Pays « Géopaysdebrest » - Approbation d'un projet de convention de gestion de l'infrastructure de données géographiques du Pôle métropolitain du Pays de Brest par Brest métropole

Le Pôle métropolitain Pays de Brest s'est doté d'une infrastructure de données géographiques pour mener à son échelle les analyses et actions nécessaires à la conduite de ses politiques.

Cet outil, dénommé ci-après SIG pays, plus communément appelé «GéoPaysdeBrest», rend disponibles, accessibles et visualisables les données

Envoyé en préfecture le 22/12/2017
Reçu en préfecture le 22/12/2017
Affiché le
ID : 029-200033736-20171219-2017_12_25-DE

géographiques d'intérêt collectif sur le Pays de Brest, tout en en assurant la cohérence et l'homogénéité afin d'en développer largement les usages.

Par la convention du 3 janvier 2011, et comme le permet l'article L.5215-27 du code général des collectivités territoriales, le Pôle métropolitain, qui ne souhaitait pas se doter de moyens propres dans ce domaine, a demandé à l'un de ses membres, Brest métropole, de prendre en charge la gestion du SIG Pays pour son compte avec remboursement des coûts afférents.

Afin de conforter juridiquement cette convention, il est aujourd'hui nécessaire de l'actualiser sur les points suivants :

- Possibilité pour le SIG de Brest métropole de passer des marchés publics pour le compte du Pôle métropolitain
- Rétrocession au Pôle métropolitain de la propriété des données acquises par le SIG de Brest métropole dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions « SIG Pays »

Cette nouvelle convention est également l'occasion d'actualiser les points suivants afin de prendre en compte la réalité du fonctionnement actuel :

- Détail des missions confiées au service SIG de Brest métropole,
- Fonction et composition du comité de pilotage,
- Fonction du groupe technique,
- Détail des moyens alloués par Brest métropole,
- Prise en compte des évolutions techniques et de la mise en place de la plateforme GéoPaysdeBrest,
- Nouveaux noms des partenaires : Brest métropole et Pôle métropolitain du Pays de Brest.

Comme dans la précédente convention, tous les frais supportés par Brest métropole dans le cadre de la gestion du SIG Pays seront décomptés annuellement, dûment justifiés et feront l'objet d'une facturation globale acquittée par le Pôle métropolitain.

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver la nouvelle convention confiant à Brest métropole la gestion du SIG Pays,
- De résilier la convention du 3 janvier 2011 entre Brest métropole océane et le Syndicat mixte des communautés du Pays de Brest,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer avec le Pôle métropolitain du Pays de Brest, la convention confiant à Brest métropole la gestion de l'infrastructure de données géographiques.

Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical :

- approuvent la nouvelle convention confiant à Brest métropole la gestion du SIG Pays,
- résilient la convention du 3 janvier 2011 entre Brest métropole océane et le Syndicat mixte des communautés du Pays de Brest,
- autorisent le Président ou son représentant à signer avec le Pôle métropolitain du Pays de Brest, la convention confiant à Brest métropole la gestion de l'infrastructure de données géographiques.

Pour extrait conforme,

Brest, le 19 décembre 2017

François Cuillandre,
Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest